

Ce règlement est un règlement particulier standard sur lequel les Ligues de Karting doivent s'appuyer pour établir le règlement de leur Championnat de Ligue.
Seul le règlement de la Ligue de Karting visé par la FFSA fera foi.
Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA.

RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting d'Île de France
Organise avec le concours de la FFSA
Le Championnat de Ligue de Karting d'Île de France

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce championnat.

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Référence
Enregistrement
N° : CK 2026/03
DATE : 19/01/2026

Ce Championnat est une épreuve qui se déroulera en une série de compétitions sur une période allant de Mars à Juin et dont les 3 premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif International dit « le Code » et du Règlement Sportif et technique FFSA sans dérogation.

RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK
7-8 mars 2026	Angerville	ASK Angerville
21-22 mars 2026	Salbris	ASK Salbris
18-19 avril 2026	Anneville	ASK Mantes
15-16 mai 2026	Aunay les bois	ASK Dourdan
13-14 juin 2026	Soucy	ASK Sens/Paris



5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera : Des essais libres officiels, des essais qualificatifs, des Manches qualificatives dont les positions au départ seront déterminées par les essais qualificatifs, une Super Manche, dont les positions au départ seront déterminées par le classement des manches qualificatives. Une finale dont les positions au départ seront déterminées par le cumul des manches qualificatives et de la super manche.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Temps de Course
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manche(s) Qualificative(s)	<u>Mini 60</u> Autres catégories	7'+ 1 Tour 9'+ 1 Tour
Pré-Finale_ou Super Manche	<u>Mini 60</u> Autres catégories	9'+ 1 Tour 11'+ 1 Tour
Finale	<u>Mini 60</u> Autres catégories	11'+ 1 Tour 13'+ 1 Tour



CLASSEMENT

Le classement intermédiaire (à l'issue des manches de qualifications et de la super Manche) et de la finale donneront lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24ème

Pour les courses utilisant les Super Manches, les barèmes de points seront ceux de l'article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2026.

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme résultat à décompter.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote licencié dans un club de la Ligue ou licencié hors de la Ligue mais qui a l'autorisation des deux présidents de Ligue concernée prenant part à une compétition du Championnat de Ligue peut marquer des points.

Pour chaque épreuve il y aura 2 résultats : Le cumul des manches qualificatives et de la super manche et le résultat de la Finale

Pour toutes les catégories (sauf KFS) le plus mauvais résultat sera décompté. (Une disqualification ne peut pas être décomptée)

Pour les KFS tous les résultats seront pris en compte

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière compétition les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois compétitions qualificatives pour les championnats de France pour le **31/05/2026**.

7 d) Sélection pour le Championnat de France :

Pour rappel ; En Mini 60 et Nationale un quota de places est attribué par la FFSA pour chacune des catégories en fonction du nombre de pilotes engagés dans la catégorie par rapport au nombre de pilotes engagés pour cette même catégorie dans l'ensemble des Ligues.

La participation aux 3 premières épreuves du Championnat de Ligue est obligatoire en Mini 60 et Nationale

La participation aux 3 premières épreuves du Championnat de Ligue est obligatoire pour les autres catégories

7 e) Sélection pour la Coupe de France :

Pour rappel, un quota de places est attribué par la FFSA pour chacune des catégories en fonction du nombre de pilotes engagés dans la catégorie par rapport au nombre de pilotes engagés pour cette même catégorie dans l'ensemble des Ligues.

Catégories Mini 60, Nationale, Senior, Master Gentleman:

Un classement spécifique sera établi en cumulant les résultats. Les Courses prises en compte seront l'Interclubs et les 5 journées de Ligue soit 11 résultats possibles. Les 3 plus mauvais résultats seront décomptés. Les pilotes les mieux placés à l'issue de ce décompte seront sélectionnés en fonction du quota attribué par la FFSA. La ligue se réserve le droit d'inviter parmi les pilotes ayant participé au Championnat de l'année en cours un pilote méritant qui aurait été indisponible à une ou des épreuves car engagé à une course inscrite au calendrier international ou à un Championnat de France.

Catégories KZ2, KZ2 Master, KZ 2 Gentleman.

Un classement spécifique sera établi en cumulant les résultats. Les Courses prises en compte seront l'Interclubs et les 4 journées de Championnat soit 9 résultats possibles, les 2 plus mauvais résultats seront décomptés. Les pilotes les mieux placés à l'issue de ce décompte seront sélectionnés en fonction du quota attribué par la FFSA. La ligue se réserve le droit d'inviter parmi les pilotes ayant participé au Championnat de l'année en cours un pilote méritant qui aurait été indisponible à une ou des épreuves car engagé à une course inscrite au calendrier international ou à un Championnat de France.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2026, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.

PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs compétitions ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA, sauf accord écrit entre Présidents de Ligue.

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première compétition.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Séniors, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux 3 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans une catégorie fédérale (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2026).

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux 3 compétitions qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

9h) En cas d'absence à une compétition pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue dans un délai maximal de 48 H après la manifestation (Une seule absence sera admise).

KARTS ET MATERIEL ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur* * au choix des ligues (Oui / Non / La ligue se réserve le droit de plomber)
Mini 60	VORTEX MINI FR	Un	OUI
Nationale	ROTEX J125 Max ou ROTEX J125 MAX EVO	Un	NON
Senior Master Gentleman	IAME X30 125 RL Tag ou ROTEX 125 MAX EVO ROTEX 125 MAX RACING	Deux	NON

KZ2 /KZ2 Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	NON
------------------------------------	---------	------	-----

CHÂSSIS – MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque compétition que d'un ou deux moteurs plombés ou non plombés (voir tableau ci-dessus) et un seul châssis pour toutes les catégories.

10c) Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

10e) Pour toutes les catégories (sauf KFS) les pilotes disposeront de 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slick arrière neufs par épreuve. Il en sera de même pour les pneumatiques pluies (sauf Mini60). Pour les catégories KFS les pilotes disposeront de 3 pneumatiques slick avant et de 3 pneumatiques slick arrière pour les 3 compétitions en gestion libre.

En cas de crevaison constatée à l'arrivée d'une manche par le Délégué Technique le pilote aura la possibilité d'utiliser un des pneus d'essais libres.

Tableau récapitulatif

		Mini 60 et KFS	Nationale	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
Essais libres	PLUIE	Quantité		Libre	Libre
	SLICK	Quantité	Libre	Libre	Libre
Essais qualificatifs + manche(s) Pré-finale ou Super Manche finales	PLUIE	Quantité		1	1
	SLICK	Quantité	1	1	1
Gestion des pneumatiques		Parc Fermé	Libre	Libre	Libre
Observations		Si possible			

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition.



Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

L'épreuve du Championnat de Ligue devra obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, d'une ou des Manches Qualificatives, d'une Pré-finale ou Super Manche et d'une Finale.

13b) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi suivant l'horaire officiel fourni par l'Organisateur.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque compétition.

13d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13f) Manche(s) qualificative(s)

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Série A	Série B	Série C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono

13g) Les places de départ pour la ou les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

13h) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D
	B contre C	A contre C	B contre D
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D
	B contre C	A contre D	B contre E
			A contre C
			B contre D
			C contre E



13i) Un pilote ne pourra prétendre participer à la Super Manche et à la Finale que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la Super Manche et de la Finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13j) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale ou du cumul de la ou des manches qualificatives et de la Super Manche.

GRILLE DE DÉPART

14) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉE

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

22) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

Le montant des droits d'engagement au Championnat de Ligue 2026 est fixé par chaque Ligue.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission des Ligues Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque compétition et cela sans préavis.

24) Rapport de clôture : Les résultats de chaque compétition de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de la compétition en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux 3 compétitions qualificatives pour les championnats de France pour le **31/05/2026**.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque compétition, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.

